Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260715-35_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Séance du 9 Juillet 2026

Le neuf juillet deux mil vingt-six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maël SAILLOUR, Maire.

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 22

Etaient présents : M. SAILLOUR, M.VILLENEUVE, V. LE BOULCH, A. MARC, J. DEROFF, R. JEZEQUEL, O. MONCUS, F. MARC, J. DUGAL, F. LE DUFF, D. MILIN, J-P. YVEN, M. LE DUFF, O. POISSON, J-M.SEVERE, K. KERNEIS, P. CHATELAIN, C. JAOUEN, M. COMBOT et J-P. CAER

Excusés : E.TANGUY donne procuration à M. SAILLOUR
M-H PETIT donne procuration à J-M. SEVERE
S.DUCRET donne procuration à M.COMBOT
M.VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Anne MARC

Date de la convocation : 3 Juillet 2026
Date d'affichage : 3 Juillet 2026

DELIBERATION N°2026-09-07-35 : PROGRAMME VOIRIE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de Monsieur Jean-Paul YVEN, adjoint chargé des bâtiments, de la voirie et des réseaux, de la sécurité routière

Considérant la proposition de programme de la commission Voirie du 22 juin 2026, avec l'appui technique Morgane LE GALL, technicienne de Haut-Léon Communauté – détail ci-dessous :

LIEU	ESTIMATION HT
Lopreden	34 000 €
Pont Eon	83 000 €
Kerbalanec	40 000 €
Carrefour Maner Ar Rest / Rte de Mespaul	10 000 €
Le Houlen	18 000 €
Messelou	7 000 €
Radennec	7 000 €
TOTAL	199 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- Approuve le programme Voirie 2026 proposé par la commission Voirie du 22 juin 2026,
- Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation pour la réalisation des travaux correspondants,
- Autorise Monsieur le Maire à contracter la meilleure offre.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,
Maël SAILLOUR

MAIRIE DE PLOUENAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification